## Attestation de passage au festival visions d' exil

3<sup>e</sup> édition 01.11 - 30.01.2019

최정은 (Jungeun Choi), Charles Duminil, Mäylis d'Haultfœuille, Лаура Курамысова (Laura Kuramyssova), Lucile Pagès, Glenn Espinosa, Tanguy Lecomte, Maéva Sanz, Sarah Chauveau, Bahia Ourahou, Arthur Motais de Narbonne, 배소현 (So-Hyun Bae), Jeff Guess, Loïc Horellou, Judith Depaule, Yohanna My Nguyen, Jérôme Saint-Loubert Bié

Ce document a été conçu par un groupe d'étudiants de deux écoles d'arts, l'École nationale supérieure des arts de Paris-Cergy (ENSAPC) et la Haute école des arts du Rhin (HEAR), en partenariat avec l'atelier des artistes en exil (aa-e) et l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra)\*.

Chaque feuillet est unique et généré automatiquement en interaction avec les visiteurs. Il est composé d'éléments graphiques extraits de documents conservés dans les archives de l'Ofpra.

\* L'Ofpra est un établissement public administratif indépendant à compétence nationale créé par la loi du 25 juillet 1952, chargé de l'application des textes relatifs à la reconnaissance de la qualité de réfugié et d'apatride. Ses deux missions principales sont de se prononcer sur le droit des demandeurs à se voir reconnaitre la protection de la France et, s'ils sont reconnus réfugiés ou apatrides, exercer à leur égard une protection juridique et administrative, à la place de leur Etat d'origine.

En application de la Convention de Genève du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés, l'Ofpra a exercé cette mission pour toutes les demandes présentées à partir de 1952, et a aussi assuré le suivi de la protection des réfugiés s'étant vus reconnaître le statut Nansen entre 1922 et 1952. Il a en conséquence hérité des archives des institutions l'ayant précédé tels que les Offices russes, arméniens et géorgiens.

Depuis 1952, l'Office a protégé environ un million de personnes.

Jérôme Saint-Loubert Bié Judith Depaule, Yohanna My Nguyen, (So-Hyun Bae), Jeff Guess, Loïc Horellou, F소M. (annotais de Narbonne, 배추현 Sarah Chauveau, Bahia Ourahou, Tanguy Lecomte, Maéva Sanz, Lucile Pagès, Glenn Espinosa, **Курамысова** (Laura Kuramyssova), Mäylis d'Haultrœuille, Jlaypa 최정은 (Jungeun Choi), Charles Duminil,

11.10 — 9102.10.0E 3e édition

IIX9 b snoisiv' festival byssyge 

les archives de l'Ofpra. documents conservés dans graphiques extraits de Il est composé d'éléments interaction avec les visiteurs. genere automatiquement en Chaque feuillet est unique et

.\*(apatrides (Ofpra protection des réfugiés et (aa-e) et l'Office français de l'atelier des artistes en exil (HEAR), en partenariat avec Haute école des arts du Rhin de Paris-Cergy (ENSAPC) et la nationale supérieure des arts deux écoles d'arts, l'Ecole

sauuosaad an. Depuis 1952, l'Office a protégé environ un million

russes, armeniens et georgiens. institutions l'ayant précédé tels que les Offices 1952. Il a en conséquence hérité des archives des vus reconnaître le statut Nansen entre 1922 et assurè le suivi de la protection des rétugiés s'étant demandes présentées à partir de 1952, et a aussi l'Ofpra a exercé cette mission pour toutes les 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés, En application de la Convention de Genève du

juridique et administrative, à la place de leur Etat apatrides, exercer à leur égard une protection la France et, s'ils sont reconnus réfugiés ou demandeurs à se voir reconnaitre la protection de principales sont de se prononcer sur le droit des réfugié et d'apatride. Ses deux missions textes relatifs à la reconnaissance de la qualité de

L'Ofpra est un étal-lissement public administratif indépendant à rang l'ét comment à l'ang l'ang